



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectifs de mineurs PERISCOLAIRE / EXTRA SCOLAIRE 2026-2029

- Accueil de loisirs périscolaires matin et soir
- Pause méridienne
- Accueil de loisirs périscolaires mercredi
- Accueil de loisirs extra-scolaire

Mairie LES MONTILS

8 rue de bel air

41120 LES MONTILS

Mail : jeunesse.les.montils@orange.fr / site internet : servicejeunesselesmontils.fr

Table des matières

I. LE CONTEXTE	3
II. LE FONCTIONNEMENT DES MERCREDIS ET PERIODES EXTRA SCOLAIRES	3
1) La structure.....	3
2) Les horaires.....	4
3) Le public.....	4
4) Les locaux et l'environnement.....	4
5) Les moyens humains.....	5
6) Les moyens matériels	6
7) Les moyens financiers.....	6
8) Inscriptions/facturation	6
9) La sécurité.....	6
10) Les soins.....	7
11) Le règlement intérieur	7
12) Les relations familles	8
13) Restauration.....	8
14) Transport.....	9
III. LES OBJECTIFS	9
IV. LES ANIMATIONS / ACTIVITES	9
1) La variété des activités proposées	9
V. ROLES DE L'EQUIPE D'ANIMATION	11
VI. L'EVALUATION	12
VII. NUMEROS UTILES	17

I. LE CONTEXTE

En septembre, le Projet Educatif de Territoire a été reconduit pour 2026-2029 entre la commune de Les Montils, la SDJES, l'inspection d'académie 41 et la CAF afin d'appuyer l'engagement communal et de garantir des accueils de qualité mettant en avant l'épanouissement des enfants. Il a été obtenu également le label « plan mercredi », ce qui renforce la complémentarité des offres périscolaires.

Le PEDT est un projet multi partenarial au service de la continuité éducative, c'est dans ce sens que ce projet pédagogique est réfléchi en équipe et donc rédigé. De par l'ampleur du travail, ce projet est écrit pour une durée de trois ans en lien avec le PEDT. Par ailleurs, il sera revu chaque année par les équipes en y intégrant des évaluations intermédiaires et en mettant à jour les données telles que les équipes et les enfants scolarisés.

Pour les activités extra scolaires et périscolaires (mercredis), la commune de Les Montils a passé une convention avec les communes de Candé sur Beuvron , Monthou sur Bièvre et Sambin.

La particularité de la commune de Les Montils pour les accueils collectifs de mineurs est :

- La gestion des ALP matin et soir / pause méridienne : enfants scolarisés de l'école / gestion directe
- La gestion du mercredi et des vacances : enfants résidant dans les communes de Les Montils ,Candé sur Beuvron , Monthou sur Bièvre et Sambin. La commune de Les Montils est la commune pilote du dispositif.

En 2023, les communes ont été signataires d'un Contrat de Territoire Global (CTG) avec la CAF qui impulse une dynamique de travail sur le territoire de l'Agglopolys et un partenariat.

II. LE FONCTIONNEMENT DES MERCREDIS ET PERIODES EXTRA SCOLAIRES

1) La structure

ADRESSE :

Centre de Loisirs
12 Impasse des Masnières
41120 LES MONTILS
Tel : 02.54.44.11.58

L'effectif de l'accueil est établi à l'année selon les déclarations faites au préalable à la SDJES41 :

Accueil matin / soir et pause méridienne (jours d'école) : - de 6 ans : 56 enfants / + de 6 ans : 108 enfants

Accueil des mercredis : - de 6 ans : 34 enfants / + de 6 ans : 34 enfants

Accueil des petites vacances : - de 6 ans : 24 enfants / + de 6 ans : 24 enfants

Accueil des grandes vacances : - de 6 ans : 48 enfants / +6 ans : 48 enfants

2) Les horaires

	7h30-8h30	8h30-11h45/12H	11h45/12H-13h15/13H30	13h15/13H30-16h	16h-18h45
LUNDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
MARDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
MERCREDI	CENTRE DE LOISIRS (7h30-18h30) AVEC DEMI JOURNEES*				
JEUDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP
VENDREDI	ALP	ECOLE	PAUSE MERIDIENNE	ECOLE	ALP

L'école élémentaire a obtenu l'accord de deux horaires différents pour la pause méridienne défini en deux sites :

- Le site 1 : 3 classes maternelles
- Le site 2 du CP au CM2.

Cela permet d'avoir un temps de pause méridienne de 1h45.

3) Le public

En 2025-2026 l'école élémentaire Albert Duchalais, compte 7 classes avec un total de 158 élèves, dont un dispositif ULIS .

27 enfants en TPS, PS et MS

Les enfants de l'école bénéficient des services périscolaires matin et soir ainsi que de la pause méridienne.

Au centre de loisirs des mercredis et des vacances sont accueillis prioritairement les enfants résidant les communes de Les Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre et Sambin dès lors qu'ils sont inscrits à l'école âgés de 3 ans et jusqu'à 12 ans.

Nous acceptons les enfants des communes avoisinantes sous réserve de la disponibilité des places.

Comme l'école accueille des enfants d'un dispositif Ulis, l'inclusion de ces enfants est au cœur de ce projet. Sur le temps scolaire, une enseignante référente du dispositif est disponible et accompagne les enfants vers les services périscolaires. Une rencontre avec les parents est proposée lors des inscriptions et un suivi annuel est recommandé

4) Les locaux et l'environnement

L'accueil de loisirs est situé à l'école publique de Les Montils, tout proche du gymnase, de la cantine, d'une aire de loisirs (l'aire des Masnières) et d'un city stade.

Le village est doté de différents commerces tels qu'une supérette, une boulangerie, une pharmacie et un cabinet médical.

Les locaux alloués aux différents services sont :

Pour les petits :

- * Une salle de motricité
- * Une salle d'accueil servant également pour les activités
- * Un dortoir
- * Des sanitaires
- * Un espace extérieur (cour végétalisée et aménagée)

Pour les grands :

- * 2 salles d'accueil d'activités
- * Le Local jeunes (à proximité de l'école) : une salle spacieuse (excepté le mercredi après-midi et les après-midis des vacances)
- * Des sanitaires
- * Un espace extérieur (cour végétalisée et aménagée)

Pour l'équipe :

- * Une salle du personnel servant également de bureau

Pour l'été, les locaux sont réadaptés. Nous avons la possibilité d'utiliser les salles de classe en les réaménageant complètement.

5) Les moyens humains

Pour les accueils périscolaires et la pause méridienne, l'équipe est constituée de 10 animateurs et d'une directrice.

Les mercredis, l'équipe est composée de 6 animateurs, de stagiaires en formation et d'une directrice. Les vacances, l'équipe est recrutée en fonction du nombre d'enfants accueillis. Nous faisons appel à des saisonniers.

Les diplômes des animateurs sont en cohérence avec la réglementation SDJES.

L'équipe de restauration est composée de 2 personnes. Ce sont les mêmes personnes toute l'année. Quant à l'équipe d'entretien, elle est constituée de 3 personnes se répartissant les tâches.

Concernant les élus, il y a une adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires pour les ALP matin/soir et la pause méridienne et une adjointe en charge de la jeunesse pour les mercredis et vacances.

Les employés du service technique de la commune sont sollicités dès lors qu'il y a des besoins en réparation. Ils sont très disponibles et réactifs.

L'équipe d'animation est employée par la commune de les Montils. Des réunions de préparation, d'évaluation et de bilan ont lieu toutes les 5 semaines environ, celles-ci permettent de proposer un planning prévisionnel des activités, d'évaluer et de discuter de notre travail avec les enfants et d'établir un bilan en équipe. L'équipe est à l'écoute des enfants et établit les activités en fonction de ses demandes et de ses besoins en lien avec le projet pédagogique. A cela s'ajoute une réunion de service par mois où tous les animateurs sont invités à réfléchir sur des situations éducatives, à échanger sur les pratiques professionnelles.

Les animateurs des mercredis et des vacances ont en plus 4 heures de préparation par semaine scolaire pour travailler les projets d'animation.

De plus l'équipe participe régulièrement à des formations afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants.

- ➔ L'équipe c'est non seulement les animateurs mais aussi la coordinatrice, les directeurs, et tous les agents de restauration, d'entretien et technique, les élus ainsi que l'ensemble du personnel de mairie.

6) Les moyens matériels

La protection de l'environnement étant dans nos valeurs, nous demandons volontiers aux familles, particuliers et associations locales, des restes de cartons, bouteilles, bouchons, etc., suivant nos besoins.

Pour le reste, une commande est faite auprès d'un fournisseur spécialisé en moyenne 4 fois par an.

7) Les moyens financiers

Un budget prévisionnel est établi pour chaque service par la secrétaire de mairie en début d'année. La coordinatrice se charge de le respecter.

Nous travaillons essentiellement par projets qui sont soumis au conseil municipal ou aux commissions.

8) Inscriptions/facturation

Les services sont soumis à inscription afin d'anticiper le nombre d'enfants et le nombre d'animateurs requis. Les services ont le même logiciel de gestion, à savoir « Iloise ». Les familles effectuent leur réservation en ligne.

La facturation est établie selon les tarifs votés en conseil municipal. Ils sont revus tous les ans. Ils sont proposés aux familles en fonction de leur quotient familial.

9) La sécurité

Incendie

En cas d'incendie, les locaux sont pourvus d'alarmes et d'extincteurs (un par salle), ainsi que des plans d'évacuation. Des exercices sont organisés.

Les centres de secours les plus proches sont situés sur les communes d'Ouchamps et Chailles.

Ppms

- En cas de confinement
 - Arrivée de la cour élémentaire : confinement dans le dortoir
 - Arrivée de la cour maternelle : confinement dans le couloir de l'école élémentaire

Pour avoir le calme des enfants : sous forme de jeux

Dans la cour : frapper dans les mains pour rassemblement

- En cas d'évacuation
 - Vers le local des jeunes pour se diriger vers Monti train (les clés du portail du local seront accrochées en face du dortoir)
 - Vers le couloir de l'école élémentaire, passer par la porte et évacuation vers les commerces

Vigipirate

Les portes du centre de loisirs sont fermées à clés constamment, sauf quand les enfants sont dans la cour (les portails sont fermés à clés). Un visiophone a été installé au portillon d'entrée des familles afin de contrôler les identités avant qu'elles ne soient entrés dans la structure.

Seules les personnes habilitées à récupérer un enfant peuvent le faire. Dans le cas contraire, la famille doit être appelée et un contrôle d'identité est effectué.

Tout autre protocole donné par les institutions

La coordinatrice se doit de relayer les informations et consignes données par les partenaires institutionnels (préfet, SDJES et inspection d'académie).

10) Les soins

Malgré la vigilance de notre équipe, un accident peut toujours arriver (chute, malaise, allergie, etc.)

Bien que notre équipe soit formée au PSC1 (premiers secours), au moindre petit doute, nous appelons le SAMU (15) afin d'avoir un avis médical et les parents.

☞ À moins de posséder une ordonnance valable et signée d'un médecin, il nous est impossible d'administrer des médicaments aux enfants.

En tout dernier recours, seul un médecin du SAMU peut ordonnancer par téléphone.

Pour les soins « routiniers », style écorchures, des troussees à pharmacie sont disponibles. Un registre infirmerie est à disposition des équipes où ils doivent noter le nom de l'enfant, le nom de l'adulte soignant, le soin apporté.

Un outil supplémentaire est mis en place pour la pause méridienne. Il s'agit d'une « fiche bobo ». Cette fiche est à remplir par l'animateur et transmise à l'enseignante pour transmission aux familles.

Des P.A.I (projet d'accueil individualisé) sont mis en place via concertation entre le médecin, le médecin scolaire et la famille pour certains enfants souffrant d'un handicap, d'une allergie, etc. En début d'année, chaque PAI est étudié avec l'ensemble des équipes. Un placard dans le centre est attribué uniquement au PAI où chaque trousse, marquée du nom de l'enfant, contient le protocole et le traitement.

11) Le règlement intérieur

Chaque service a son règlement intérieur, établi par les différentes commissions. Il est distribué aux nouvelles familles, et mis en ligne sur les sites internet respectifs. Il est disponible sur le site si une famille souhaite le consulter. Ce règlement intérieur peut être revu dès lors que l'équipe le soumet aux commissions.

12) Les relations familles

Des outils sont au service des familles comme :

-le site internet du service jeunesse (servicejeunesselesmontils.fr) , le site internet de la mairie pour le périscolaire et la pause méridienne : Les familles peuvent récupérer tous les documents officiels (PEDT, projet pédagogique, règlement intérieur, procédure d'inscription...)

- le panneau d'affichage à l'entrée du site

- le site « radis la toque » pour la consultation des menus

- un numéro de téléphone portable pour joindre en direct les équipes aux heures d'ouverture

- un numéro de téléphone portable pour joindre à tout moment la coordinatrice des services

- les adresses mails des services jeunesse et scolaire

A leur demande, les familles peuvent demander des rendez-vous ou se rendre directement en mairie aux heures d'ouverture où la coordinatrice est présente. En cas d'absence, la personne de l'accueil peut relayer les informations. Un bureau des services scolaires est également à leur disposition.

Des instances sont également ouvertes aux familles représentantes : le conseil d'école pour les parents élus de l'école de Les Montils, les commissions CTG pour les associations de parents des 3 communes.

13) Restauration

Elle est assurée via liaison froide par une société de restauration. Au restaurant scolaire, un ou deux agents de restauration veillent au bon déroulement du repas dans le respect des mesures d'hygiène imposées.

Les enfants jusqu'à 4 ans sont servis à table. Au-delà, ils passent au self.

Pendant les repas, les animateurs et les agents de restauration veillent à ce que les enfants mangent, et les invitent à goûter. Les règles de bonne conduite à table sont mises en avant : attitude à table, respect des autres, vigilance au gaspillage alimentaire. Le self permet une autonomie des enfants tant par ce qu'ils choisissent, donc s'engagent à le manger, que par la possibilité de se placer où ils veulent dans la salle de restauration. Pour le débarrassage des plateaux, les enfants effectuent eux même le tri des déchets (recyclable ou pas).

Durant l'école et pendant la pause méridienne un nouveau système a été mis en place qui permet aux enfants de manger à l'heure qu'ils veulent et avec qui ils veulent. (un groupe à 12h00, 12h15, 12h30 et 12h40)

Le mercredi les enfants mangent tous ensemble mais arrivent de manière échelonnée par groupes (3 groupes)

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs pour tous. L'équipe les prépare, parfois avec l'aide des enfants. Pour les temps périscolaires, les jours d'école, les enfants apportent leur goûter.

14) Transport

Les transports en bus sont gérés par un prestataire extérieur (Transport du Loir et Cher).

Pour des sorties telles que les balades ou les mini-séjours, nous accompagnons les enfants soit à pied, soit à vélos et parfois en minibus.

III. LES OBJECTIFS

Chaque objectif éducatif du PEDT sont déclinés par les équipes en objectifs pédagogiques et en objectifs opérationnels.

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap	Favoriser la communication et l'expression	Encourager la formation des agents Prévoir des temps d'échange équipe/enfants	
	Accompagner les familles	Prévoir des rencontres Diffuser les informations	
	Répondre aux besoins de l'enfant		Mettre en place des jeux calmes
			Adapter les activités
Favoriser le vivre-ensemble	Promouvoir la solidarité et l'entraide	Mettre en place des actions sociales Organiser des activités tous ensemble	
	Apprendre les codes de vie en collectivité	Créer des outils favorisant l'implication des enfants	
		Créer des outils favorisant l'expression des enfants	
	Favoriser l'acceptation des différences	Organiser des Intercentres Mettre en place des outils adaptés à cet objectif	
Favoriser le développement de l'enfant/du jeune	Stimuler la curiosité, l'imagination et la créativité	Organiser des activités variées	
		Créer du partenariat	
	Prendre en compte le rythme de chacun	Organiser des temps calmes	
		Constituer 3 groupes d'ages	
		Instaurer des temps libres	
Favoriser l'autonomie dans l'activité	Permettre la liberté dans l'activité Aménager le temps dans l'activité Permettre le choix des activités		
Renforcer le lien familles	Etablir une relation de confiance et de partenariat	Accueillir les parents	
		Inviter les parents à rentrer dans le centre	
		Afficher une photo de l'équipe et sur les groupes	
	Partager des activités et des moments privilégiés	Organiser des espaces d'échanges Impliquer les parents dans les actions sociales	

IV. LES ANIMATIONS / ACTIVITES

1) La variété des activités proposées

- Manuelles et créatives (arts plastiques, art récup, exploration de différentes matières...)
- Sportives (découverte de sport innovant, jeux collectifs, jeux de plein air...)
- Scientifiques
- Lecture, livres et contes
- Nature (support du jardin partagé du Local, aire de loisirs Monti train, forêt...)

- Eveil musical (chants, jeux musicaux, mimes ...)
- De motricité (éveil corporel...)
- Jeux de société (constamment remis au goût du jour) sous forme de ludothèque
- Grands jeux collectifs de compétition ou de coopération
- Cuisine (confection des goûters, des repas ou découverte culinaire des différents pays...)
- Audiovisuelles (court métrage...)
- Culturelles (musée, bibliothèque, lectures théâtralisées)

Les activités sont élaborées en fonction des besoins et des envies des enfants en lien avec le projet pédagogique et le mercredi les enfants sont répartis dans 3 groupes

- Les Winnie (3-4 ans environ)
- Les Aladdin (5-7 ans environ)
- Les Harry Potter (8-11 ans environ)

2) Les temps de vie quotidienne et collective

Les accueils du matin et soir

Les enfants peuvent jouer en autonomie (jeux de société, coloriages ou selon l'envie des enfants) ou avec un animateur.

Il est proposé des activités courtes du fait des arrivées et départ échelonnés. Les aménagements des salles permettent des coins de jeux identifiés.

Temps d'activités matin et après-midi (mercredi/vacances)

A 9h, les animateurs demandent aux enfants de ranger leurs salles. Les enfants sont rassemblés par leurs animateurs.

Ce temps est réservé à l'échange entre les animateurs et les enfants. Les outils d'organisation mis en place dans chaque groupe de la journée sont utilisés afin de participer à la vie collective.

Les animateurs proposent des petits jeux, quizz, chansons, lectures d'histoire

Ils proposent ensuite leurs activités avec un modèle selon un planning établi. Chaque enfant choisit son activité en fonction de ses envies.

Les enfants participent pour emmener le matériel d'activité ou de sport. Ils aident au rangement et au nettoyage une fois l'activité terminée, puis peuvent aller dehors si un animateur si trouve.

Temps du repas (11h45-13h25) : se référer à restauration

Temps calme / sieste (mercredi/vacances):

Après la cantine les enfants jouent un peu dehors et ensuite les petites sections et moyenne section (à la demande des parents) partent à la sieste. L'animateur de sieste rassemble tous les enfants. Il les fait passer aux toilettes. Une panier nominative est prévue pour chaque enfant au pied du lit pour y déposer leurs vêtements.

Si d'autres enfants veulent se reposer ils peuvent le faire. L'animateur prévoit une aide à l'endormissement (musique, histoire, ...). Le lever des enfants se fait de façon échelonnée, en fonction de chacun.

Les autres enfants partent en temps calme d'une durée de 30 à 45 minutes environ. Les enfants s'inscrivent le matin au temps calme de leur choix. 3 temps calmes sont proposés tous les mercredis, du style :

- Repos
- Lecture
- Jeux de société
- Activité telles que coloriage, dessin et une activité (bracelets, cartes à gratter, pâte à modeler ...)

V. ROLES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ;

Participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;

Encadrer leur vie quotidienne et les activités ;

Construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants et les adolescents ;

Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets ;

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.

Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.

Il est également présent au moment des repas et surveille la toilette des plus petits.

Partie prenante du projet pédagogique, elle doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.

VI. L'EVALUATION

Les évaluations se feront lors des bilans de période et des réunions de service.

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS MISES EN PLACE	INDICATEURS			PISTES
				FRIGO (ce que l'on garde)	TABLE (ce que l'on modifie)	COMPOST (ce qu'on jette)	
Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap	Favoriser la communication et l'expression	Encourager la formation des agents					
		Prévoir des temps d'échange équipe/enfants					
	Accompagner les familles	Prévoir des rencontres					
		Diffuser les informations					
	Répondre aux besoins de l'enfant	Mettre en place des jeux calmes					
		Adapter les activités					

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS MISES EN PLACE	INDICATEURS			PISTES
				FRIGO (ce que l'on garde)	TABLE (ce que l'on modifie)	COMPOST (ce qu'on jette)	
Favoriser le vivre-ensemble	Promouvoir la solidarité et l'entraide	Mettre en place des actions sociales					
		Organiser des activités tous ensemble					
	Apprendre les codes de vie en collectivité	Créer des outils favorisant l'implication des enfants					
		Créer des outils favorisant l'expression des enfants					
	Favoriser l'acceptation des différences	Organiser des Inter centres					
		Mettre en place des outils adaptés à cet objectif					

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS MISES EN PLACE	INDICATEURS			PISTES
				FRIGO (ce que l'on garde)	TABLE (ce que l'on modifie)	COMPOST (ce qu'on jette)	
Favoriser le développement de l'enfant/du jeune	Stimuler la curiosité, l'imagination et la créativité	Organiser des activités variées					
		Créer du partenariat					
	Prendre en compte le rythme de chacun	Organiser des temps calmes					
		Constituer 3 groupes d'ages					
		Instaurer des temps libres					
	Favoriser l'autonomie dans l'activité	Permettre la liberté dans l'activité					
		Aménager le temps dans l'activité					
		Permettre le choix des activités					

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS MISES EN PLACE	INDICATEURS			PISTES
				FRIGO (ce que l'on garde)	TABLE (ce que l'on modifie)	COMPOST (ce qu'on jette)	
Renforcer le lien familles	Etablir une relation de confiance et de partenariat	Accueillir les parents					
		Inviter les parents à rentrer dans le centre					
		Afficher une photo de l'équipe et sur les groupes					
	Partager des activités et des moments privilégiés	Organiser des espaces d'échanges					
		Impliquer les parents dans les actions sociales					

VII. NUMEROS UTILES

Service jeunesse Les Montils 02 54 44 11 58 ou 06 31 06 74 72

Direction du centre de loisirs 06 44 00 68 54

Mairie de Les Montils 02 54 44 41 41

Préfecture de Loir-et-Cher 02 54 70 41 41

Allô enfance en danger 119

Cabinet médical de Les Montils 02 54 44 02 20

Gendarmerie de Contres 02 54 79 74 50

Police 17

Pompiers 18

Samu 15

Partenaires

Caf41 0 810 254 110

SDJES 02 34 03 90 20

Restoria 02 41 21 18 50